



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MURET

COMMUNE DE ROQUES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 novembre 2021

**DELIBERATION 02 - MA – FINANCES – Approbation du rapport de la CLECT du
28 septembre 2021 – transfert des charges eaux pluviales**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le **28 octobre 2021**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 17

Votants : 25

Absents : 10

Présents : Mme ALVES, Mme BAILLON, Mme BOURGUIGNON-DEGUILHEM, M. CASAGRANDE, M. COLLET, M. HAMMEN, Mme HUBERT, Mme HUCHON, Mme LAVALADE, M. MABIRE, M. MOLINIER, Mme MORAND-CHAULIAC, M. PASQUET, Mme PERELLO, M. TISSOT, Mme TOURNÉ, Mme TROGANT

Absents : M. ANÉ, M. BILLON, M. CARMONA, Mme CURAN, Mme KNAPP, M. LEGRAND, Mme MAHAIE-SUSMAN, M. MAYSONNAVE, Mme SERVEL, M. TESTA

Pouvoirs donnés : M. ANÉ donne procuration à M. MABIRE
M. BILLON donne procuration à M. CASAGRANDE
Mme CURAN donne procuration à M. MOLINIER
M. LEGRAND Donne procuration à Mme PERELLO
Mme MAHAIE-SUSMAN donne procuration à Mme HUCHON
M. MAYSONNAVE donne procuration à Mme TOURNE
Mme SERVEL donne procuration à Mme HUBERT
M. TESTA donne procuration à Mme TROGANT

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude CASAGRANDE

**DELIBERATION 02 - MA – FINANCES – Approbation du rapport de la CLECT DU 28 septembre 2021 –
transfert des charges eaux pluviales**

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

Vu le rapport adopté par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges lors de la réunion du 28 septembre 2021 et transmis par le Muretain Agglo le 30 septembre 2021 ;

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du 28 septembre 2021,

HABILITE le Maire ou à défaut son Délégué à l'effet de signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui sera ensuite transmise au Muretain Agglo pour exécution après visa du contrôle de légalité.

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Le 19 novembre 2021

Le Maire,

S. MABIRE

